

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 par Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence par Microsoft Teams:

Alain St-Pierre, maire

Mélanie Vogt, conseillère

Diane Kirouac, conseillère

Dominique Poulin, conseiller

Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Nicolas Labbé, conseiller

Alexandre Bergeron, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistant également à la séance, par Microsoft Teams Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous Il souhaite bonne fête à tous les amoureux. Il mentionne que ce n'est pas nécessaire de le fêter seulement le 14 février, mais de le fêter tous les jours de l'année. Depuis que Marilynne a été engagée pour le poste d'agent de développement, on voit déjà un changement. On souhaitait en 2021, 2022 de plus faire voir la Municipalité avec soit de petits concours tels que le château de neige, concours de la Saint-Valentin et beaucoup plus à venir. En espérant que la population participera en grand nombre. Bravo à Suzanne et à son équipe et plus particulièrement à Marilynne pour ce dossier. Concernant la patinoire, on a fermé qu'une seule soirée. Merci de profiter de la belle patinoire et de respecter les mesures sanitaires demandées par le gouvernement. Nous en tant que Municipalité, on se doit de montrer l'exemple.

**Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire et extraordinaire du 18 janvier 2021 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 18 au 27 janvier 2021 et du journal des salaires de janvier 2021 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Reddition de comptes – Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local ;

6. Vente pour taxe ;
7. Lecture de la correspondance ;
8. Varia ;
9. Levée de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

**2021-18 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Monsieur Nicolas Labbé, conseiller :  
D'ajouter les points suivants :

- 7.1 Prix jeunesse 2020
- 7.2 Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

**Que** l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2021-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021**

**Proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère :

**Que** le procès-verbal du 18 janvier 2021 soit adopté tels que rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2021-20 Approbation des comptes pour la période du 18 janvier au 27 janvier 2021 ainsi que le journal des salaires pour le mois de janvier 2021**

**Attendu que** le journal des salaires ainsi que le registre des déboursés du mois de janvier ont été remis à chacun des membres du conseil par envoi électronique;

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller :

**Et, il est résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques #2803 à #2811 au montant de 27 786.32 \$ et des prélèvements #210 à #215 au montant de 3 012.71\$ totalisant 30 799.03 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 1<sup>er</sup> février 2021.

---

Suzanne Crête  
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

### **2021-21 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska**

**ATTENDU QUE** la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020 ;

**ATTENDU QUE** la procédure prescrite par la loi pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires pour l'année 2019 est de;

**ATTENDU QUE** les sept (8) contribuables touchés par cette procédure sont :

- Donald Baril, propriété située au 1538, route 122 ayant le numéro de lot 5 180 964 au cadastre du Québec, d'une superficie de 2 400,60 mètres carré au montant de 35.76 \$ ;
- Gaétan Turgeon, propriété située au 12, rue Bleau ayant le numéro de lot 5 180 969 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 851,70 mètres carré au montant de 151.18 \$ ;

- Pierre Desfossés, propriété située au 1035, rue Principale ayant le numéro de lot 5 181 379 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1351,20 mètres carré au montant de 51.53 \$ ;
- Sébastien Richard, propriété située au 1408, 6e rang ayant le numéro de lot 5 180 706 au cadastre du Québec, d'une superficie de 302 600,00 mètres carré au montant de 273.55 \$ ;
- Marc Lavoie, propriété située au 800, rue Principale ayant le numéro de lot 5 181 056 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1203,80 mètres carré au montant de 87.72 \$ ;
- Martin Hamel, propriété située au 18, 4e Avenue Ouest ayant le numéro de lot 5 181 909 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1672,20 mètres carré au montant de 97.50 \$ ;
- Steve Verville, propriété située au 7, rue Binette ayant le numéro de lot 5 181 879 au cadastre du Québec, d'une superficie de 832,50 mètres carré au montant de 136.44 \$ ;
- Steve Verville, propriété située au 44, rue Jean ayant le numéro de lot 5 181 804 au cadastre du Québec, d'une superficie de 2644,00 mètres carré au montant de 314.05 \$.

**En conséquence**, sur proposition de Madame Mélanie Vogt, conseillère, il est résolu :

**Que** le Conseil municipal de Saint-Albert autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

**Que** le conseil municipal désigne Madame Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 10 juin 2021.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

## **2021-22 Reddition de comptes – Programme d’Aide à l’Entretien du Réseau Routier Local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports a versé une compensation de 87 857 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Pour ces motifs**, sur une proposition de Madame Mélanie Vogt, conseillère, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Albert informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

**Adoptée** à l’unanimité des conseillers.

**Affaires nouvelles :**

### **Prix jeunesse 2020 – MRC d’Arthabaska**

Monsieur Alain St-Pierre, souligne l’implication de Madame Mélissa Béliveau au développement du territoire dans notre municipalité. Le prix jeunesse de la MRC d’Arthabaska lui a été décerné en 2020.

Mélissa, membre fondatrice du Comité 12-18 de Saint-Albert en 2018, continue depuis de s’impliquer. Nommée secrétaire à l’automne 2019, elle prend sa tâche à cœur. Responsable et débrouillarde, elle aime rendre service.

De ses nombreuses réalisations, il faut mentionner l’organisation d’un souper spaghetti, d’un brunch, d’un tournoi d’improvisation et de son implication à la cause Pierre Lavoie. Nous pouvons compter sur son dévouement pour nous engager et faire bouger le Comité 12-18.

Par la qualité de ses implications, Mélissa représente une très belle relève pour la municipalité ainsi que pour la région.

Félicitation! Mélissa.

**Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle dépenses de plus de 25 000\$**

Le rapport annuel 2020 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle est déposé et n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière. Celui-ci sera publié sur le site Web de la municipalité.

**2021-23 Levée de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021**

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller que la séance est levée à 18h23.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,  
Directrice-générale/  
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1<sup>er</sup> février 2021

---

Alain St-Pierre, maire